

DEPARTEMENT
DES CÔTES D'ARMOR

COMMUNE DE KERFOT

Arrêté N°2026 - 22

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
A L'OCCASION DE LA PROCESSION
LORS DU PARDON DE SAINT-YVES
PAR LA PAROISSE DE PAIMPOL
LE 25/06/2026 DE 9H00 A 14H00

Nous, Maire de la Commune de KERFOT,

VU les articles 96 et 98 du Code des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'à l'occasion de la procession du pardon de Saint-Yves, organisé par la Paroisse de Paimpol, le lundi 26 mai 2026, des accidents et des encombrements pourraient se produire.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation pourra être interrompue au fur et à mesure de la procession du pardon de Saint-Yves, le lundi 25 mai 2026 de 9h00 à 14h00, sur les voies communales suivantes :

- Grand Rue,
- Rue Saint-Yves.

ARTICLE 2 : Madame le Maire de la commune de Kerfot, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Paimpol, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Kerfot, le 22/05/2026.

**La Maire,
Sylvie LE GALL.**



Copie sera adressée à :

- Gendarmerie,
- SDIS.